

 Retour au Dossier Organisationnel	
 Sujets connexes	Cartographie fonctionnelle de LoGeAs Chiffres clés de Logeas Informatique Proc#173 - Prise de décision La gouvernance partagée Carte d'organisation fonctionnelle

Proc#174 - Revue de direction

Informations qualité

Suivi des modifications majeures		
Date	Auteur	Modifications
1 octobre 2026	Nicolas MARCHAND	Création : le rapport de gérance présenté à l'assemblée générale annuelle d'approbation des comptes tient lieu de revue de direction
Suivi des approbations Cartographie fonctionnelle - fiche de la procédure		
Objet	Décrire comment la direction examine chaque année le fonctionnement de l'entreprise et la qualité du service rendu, décide des actions d'amélioration et en assure le suivi.	
Destinataires	- Validation des modifications : Gérant - Approbation du document : Associés	

Principe

La revue de direction a lieu chaque année lors de l'**assemblée générale d'approbation des comptes**, qui réunit tous les associés (voir la [pyramide décisionnelle](#)). Elle se tient dans les six mois suivant la clôture de l'exercice, soit au plus tard le 31 décembre.

Le **rapport de gérance** de l'exercice (clos le 30 juin) tient lieu de revue de direction : en plus des rubriques légales, il traite de la qualité du service, de la certification, de l'organisation, et des actions d'amélioration décidées.

Elle s'appuie sur :

Document	Statut	Contenu
Plan du rapport de gérance	document technique	rubriques à traiter chaque année
Rapport de gérance de l'exercice, page certif:revuedirection:<exercice>	enregistrement publié sur ce wiki	version publiable du rapport
Chiffres clés	publication sur le site de l'entreprise	chiffres économiques de l'exercice
Rapport de gérance signé et procès-verbal d'AG	enregistrements conservés dans Proton	versions intégrales

Responsabilités

Action	Qui
Rédiger le rapport de gérance et convoquer l'AG	Gérance
Extraire les indicateurs qualité (statistiques LoGeAs-Web) et rédiger les rubriques qualité du rapport	Correspondant qualité, avec la gérance
Examiner le rapport et décider des actions	Assemblée générale
Réaliser les actions décidées	Fonction désignée pour chaque action
Suivre l'avancement des actions	Correspondant qualité

Déroulé

1. **Préparation** (après la clôture du 30 juin) : la gérance rédige le rapport selon le [plan](#) ; le correspondant qualité extrait les indicateurs de l'exercice depuis LoGeAs-Web et rédige les rubriques qualité, certification, organisation et le suivi des actions.
2. **Envoi** : le rapport est envoyé aux associés avec la convocation à l'AG.
3. **Assemblée générale** : les associés examinent le rapport et adoptent les décisions : actions d'amélioration (avec une fonction responsable et une échéance), besoins en ressources, objectifs de l'exercice suivant. Le procès-verbal en garde la trace.
4. **Publication et archivage** :
 - le rapport signé et le procès-verbal sont archivés dans Proton ;
 - la version publiable du rapport est publiée sur la page `certif:revuedirection:<exercice>` ;
 - les chiffres clés sont mis à jour sur le site de l'entreprise.
5. **Révision des documents de référence** : lorsque l'AG le décide, les documents concernés sont mis à jour ([valeurs](#), [carte d'organisation](#), [Dossier Organisationnel](#)) selon [Proc#163](#).
6. **Suivi** : en cours d'exercice, le correspondant qualité suit l'avancement des actions ; une action qui doit être modifiée ou abandonnée est décidée selon [Proc#173](#). Le bilan des actions figure dans le rapport de l'année suivante.

From:
<https://wiki-logeas.fr/certif/> - dokuwiki-certif

Permanent link:
<https://wiki-logeas.fr/certif/doku.php?id=certif:procedure:revuedirection&rev=1790848577>

Last update: **2026/10/01 11:56**

